



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	26	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 24 Janvier à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 16/01/2024.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. VARON Bernard, M. HADDAD Edmond, M. BLANCHARD Philippe, M. WROBLEWSKI Didier, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. BOUFFLET Pierre, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBIER Jean-Michel  
Suppléant(s) : M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. BLANCHARD Philippe (de Mme SAVY Marie-Laure), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOREL Cyril à M. FALLOT Frédéric, M. DESHAYES François à M. VARON Bernard

Excusé(s) : M. MANSOUX Michel, M. FAUVIN Patrick, Mme SAVY Marie-Laure

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. FERRACHAT Sébastien, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BONDOUX Gilles, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POIRIER Henri

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**  
**Vu l'arrêté du 9 Décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales**  
**Vu la délibération n°2023-041 du 20 septembre 2023 portant changement de la nomenclature du budget du SICTEUB eaux pluviales en M57.**

**Considérant** que dans le cadre du basculement en M57, le Budget SICTEUB Eaux Pluviales doit se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF).

**Considérant** que certaines mentions devant figurer au RBF sont définies par le code général des collectivités territoriales.

**Considérant** que le RBF du SICTEUB Eaux Pluviales donne la définition des règles de gestion mises en œuvre par la collectivité,

**Considérant** qu'il s'agit d'un document de référence qui doit permettre de répondre aux questionnements des acteurs de la collectivité (élus, et agents)

**Considérant** la présentation du RBF au comité syndical.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier relatif au budget eaux pluviales urbaines.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 26/01/2024  
Le Président

